

Vevey

Diffusion du Conseil allégée

La diffusion du Conseil communal à la télévision via Cablecom et sur Internet n'est garantie que jusqu'en novembre. Avec la somme allouée par le Conseil communal pour 2018 (37 500 fr.), huit séances «allégées» peuvent être assurées. Le dispositif de la société Mediaprofil sera réduit avec deux prestations en moins (le magazine du début et l'ordre du jour) et deux cameramans au lieu de trois (la troisième caméra sera fixe). En parallèle, la Municipalité a engagé une réflexion sur un futur concept de diffusion des images du Conseil. **K.D.M.**